

Contester votre amende majorée : la marche à suivre pour obtenir gain de cause

Les pièces justificatives indispensables

- L'avis d'amende forfaitaire majorée reçu par courrier.
- L'avis de contravention initial (si vous l'avez conservé).
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité.
- Le bordereau de situation ou tout document prouvant une erreur de destinataire ou un changement d'adresse.
- Tout justificatif prouvant le paiement de l'amende initiale ou l'absence de réception de l'avis original.

Structure type de votre lettre de contestation

- Vos coordonnées complètes (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone).
- L'adresse de l'Officier du Ministère Public (OMP) indiquée sur l'avis de majoration.
- L'objet précis : 'Contestation d'amende majorée n° [Numéro de l'avis]'.
- L'exposé des faits : expliquez clairement pourquoi vous contestez (ex: non-réception de l'avis initial, paiement déjà effectué, véhicule vendu).
- La demande formelle : sollicitez l'annulation de la majoration ou le retour à l'amende initiale.
- La formule de politesse et votre signature manuscrite.

Les règles d'or pour réussir votre démarche

- Respectez impérativement le délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de l'avis de majoration.
- Envoyez votre dossier exclusivement en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).
- Joignez systématiquement les originaux des documents demandés (gardez des copies pour vos archives).
- Restez factuel, précis et courtois dans la rédaction de votre courrier.
- Vérifiez si une contestation en ligne est possible via le site officiel de l'ANTAI pour gagner du temps.

Points de vigilance avant l'envoi

- Vérifiez que votre adresse sur la carte grise est bien à jour.
- Assurez-vous que le numéro de l'avis de majoration est correctement reporté sur tous vos documents.
- Ne payez pas l'amende avant d'avoir envoyé votre contestation, car le paiement vaut reconnaissance de l'infraction.